

Sommaire

1) Un enjeu majeur pour le Groupe CRC	p 2
2) Le Groupe CRC et sa politique générale d'investissement	p 4
3) Les valeurs et principes soutenant la politique ESG du Groupe	p 5
4) Mise en œuvre	p 9
Annexe 1 : Critères retenus par le Groupe	p 12

► Nous contacter

 **0262 900 100***

*prix d'un appel local www.groupecrc.com

Caisses Réunionnaises Complémentaires (Groupe CRC) – Association déclarée loi 1901 – SIRET 417 656 717 00028
2 bis ruelle Pavée – BP 31071 – 97482 Saint-Denis Cedex. Fax. : 0262 908 000

CRR Agirc-Arrco – Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité Sociale – Membre de la fédération Agirc-Arrco –
SIRET 314 648 791 00023

CRP – Institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité Sociale – SIRET 397 895 202 00026

Groupe CRC Courtage – SAS au capital de 550 000€ - SIRET : 800 558 835 00016 – RCS Saint-Denis de la Réunion - N° Orias : 14 003 364

Pour toute demande, merci de bien vouloir vous adresser à : satisfaction.clients@groupecrc.com



1) Un enjeu majeur pour le Groupe

L'adoption d'une politique en ligne avec les valeurs du Groupe

Dans le cadre de la formalisation de sa politique en matière de placements et de gestion des risques, et en cohérence avec son appétence au risque, le Groupe CRC a déterminé des limites de risque, et ce pour chacune des classes d'actifs détenues par les institutions du Groupe.

En ce sens, différentes typologies de placements ont été exclues : matières premières, hedge funds, produits structurés, produits complexes, investissements dans des paradis fiscaux, ou encore toute opération à effet de levier.

Par ailleurs, dans le cadre de ses diversifications, le Groupe CRC a initié plusieurs investissements dans des fonds de prêts à l'économie, visant à financer des PME/ETI françaises, ainsi que dans un fonds de capital investissement, soutenant le développement de PME/ETI réunionnaises.

Au-delà de ces initiatives, et dans le cadre des valeurs portées par le Groupe CRC, tant en interne qu'auprès de ses adhérents, affiliés, retraités et parties prenantes, le Groupe a décidé de formaliser, au sein de la présente politique, sa démarche générale sur la prise en compte de critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans la politique d'investissements et de gestion des risques.

En ce sens, la présente politique reprend d'une part les valeurs et principes défendus par le Groupe, et d'autre part les critères afférents retenus par les instances, en vue de les appliquer progressivement à l'ensemble des actifs des institutions du Groupe.

Les partenaires du Groupe

Le Groupe CRC exige de ses prestataires en matière financière la signature des PRI, les Principes for Responsible Investments des Nations Unies, obligeant notamment à :

- *Prendre en compte les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements.*
- *Être des investisseurs actifs et prendre en compte les questions ESG dans les politiques et pratiques d'actionnaires.*
- *Agir au mieux des intérêts à long terme des bénéficiaires.*
- *Favoriser l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.*
- *Travailler ensemble pour accroître l'efficacité dans l'application des Principes.*
- *Rendre compte individuellement des activités et des progrès dans l'application des Principes.*

► Nous contacter

 **0262 900 100***

*prix d'un appel local www.groupecrc.com

Caisses Réunionnaises Complémentaires (Groupe CRC) – Association déclarée loi 1901 – SIRET 417 656 717 00028
2 bis ruelle Pavée – BP 31071 – 97482 Saint-Denis Cedex. Fax : 0262 908 000

CRR Agirc-Arrco – Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité Sociale – Membre de la fédération Agirc-Arrco – SIRET 314 648 791 00023

CRP – Institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité Sociale – SIRET 397 895 202 00026

Groupe CRC Courtage – SAS au capital de 550 000€ - SIRET : 800 558 835 00016 – RCS Saint-Denis de la Réunion - N° Orias : 14 003 364

Pour toute demande, merci de bien vouloir vous adresser à : satisfaction.clients@groupecrc.com



En outre, les sociétés de gestion des fonds dédiés du Groupe intègrent pour partie des critères extra financiers dans l'analyse des valeurs détenues. L'intégration de critères extra financiers propres au Groupe est mise en place progressivement.

[L'article 173 de la Loi de Transition Énergétique](#)

Enfin, soucieux de s'inscrire dans les meilleures pratiques en termes de lutte contre le réchauffement climatique, le Groupe CRC a décidé de mesurer, dès 2017, l'empreinte carbone de l'ensemble de ses portefeuilles de valeurs mobilières (scope 1 et 2, mesures directes et indirectes). En outre, le groupe CRC a adopté, une politique climat visant à contribuer, par les investissements, et dans le cadre des valeurs et des missions du Groupe, aux objectifs de réduction des émissions carbone. Cette politique précise notamment les investissements pouvant être déployés en vue de participer à des activités de décarbonisation, ainsi que les éventuels désinvestissements d'activités nuisibles, et ce en cohérence avec la politique ESG du Groupe.

► Nous contacter

 **0262 900 100***

*prix d'un appel local www.groupecrc.com

Caisses Réunionnaises Complémentaires (Groupe CRC) – Association déclarée loi 1901 – SIRET 417 656 717 00028
2 bis ruelle Pavée – BP 31071 – 97482 Saint-Denis Cedex. Fax : 0262 908 000

CRR Agirc-Arrco – Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité Sociale – Membre de la fédération Agirc-Arrco – SIRET 314 648 791 00023

CRP – Institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité Sociale – SIRET 397 895 202 00026

Groupe CRC Courtage – SAS au capital de 550 000€ - SIRET : 800 558 835 00016 – RCS Saint-Denis de la Réunion - N° Orias : 14 003 364

Pour toute demande, merci de bien vouloir vous adresser à : satisfaction.clients@groupecrc.com



2) Le Groupe CRC et de sa politique générale d'investissement

Le Groupe CRC, association réunionnaise paritaire à but non lucratif et acteur majeur de la protection sociale à La Réunion, œuvre chaque jour pour les métiers de la retraite, la santé, la prévoyance et l'action sociale, et s'engage à accompagner et protéger tous ses bénéficiaires.

Les valeurs du Groupe CRC sont fondées sur le paritarisme. La recherche d'efficacité y rejoint celle de solutions adaptées. L'esprit de solidarité sur l'île de la Réunion va de pair avec la prise en compte de ces exigences.

Les valeurs du Groupe CRC sont les suivantes :

- Proximité : dans un environnement en profonde mutation, le Groupe CRC se veut plus que jamais proche de ceux qui lui font confiance.
- Solidarité : le Groupe CRC fédère autour d'une même protection sociale complémentaire les entreprises de l'île de la Réunion.
- Protection : Le Groupe CRC s'engage à accompagner l'Humain à chaque étape de sa vie, même dans les moments difficiles.

Le souci d'une gestion durable

Le Groupe CRC exerce son activité sans but lucratif. N'ayant pas d'actionnaires à rémunérer, il peut consacrer ses résultats à renforcer la qualité de ses prestations et services, ainsi que sa solidité et sa pérennité. Le Groupe veille également à gérer son activité au coût le plus juste, en préservant toujours les intérêts de l'ensemble de ses adhérents.

Dans ce cadre, le Groupe CRC a défini sa politique d'investissement au regard de trois préoccupations, sans qu'aucune d'entre elles n'ait de caractère prépondérant par rapport aux autres :

- Agir au mieux des intérêts à long terme de ses bénéficiaires ;
- Optimiser le rendement de ses placements sur le long terme dans la limite des risques acceptés par l'Institution, le rendement financier n'étant pas le seul objectif recherché ;
- Préserver la cohérence de cette politique d'investissement avec le respect d'un certain nombre de valeurs collectives qui lui sont propres.

En ce sens, le Groupe CRC a souhaité inscrire sa politique d'investissement en incluant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

► Nous contacter

 **0262 900 100***

*prix d'un appel local www.groupecrc.com

Caisses Réunionnaises Complémentaires (Groupe CRC) – Association déclarée loi 1901 – SIRET 417 656 717 00028
2 bis ruelle Pavée – BP 31071 – 97482 Saint-Denis Cedex. Fax : 0262 908 000

CRR Agirc-Arrco – Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité Sociale – Membre de la fédération Agirc-Arrco – SIRET 314 648 791 00023

CRP – Institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité Sociale – SIRET 397 895 202 00026

Groupe CRC Courtage – SAS au capital de 550 000€ - SIRET : 800 558 835 00016 – RCS Saint-Denis de la Réunion - N° Orias : 14 003 364

Pour toute demande, merci de bien vouloir vous adresser à : satisfaction.clients@groupecrc.com



3) Valeurs et principes soutenant la politique ESG du Groupe CRC

Les Instances du Groupe CRC ont, le 29/10/2019, retenu un corps de valeurs et de principes. Ces valeurs et ces principes, déclinés en critères, s'appliquent à l'ensemble des portefeuilles d'actifs du Groupe.

Chacun des piliers « Environnement », « Social » et « Gouvernance » repose sur plusieurs valeurs déclinées elles-mêmes en principes.

Les modalités de prise en compte de ces valeurs et principes dans le processus d'investissement sont présentées dans la section 4. Mise en œuvre.

Par ailleurs, le Groupe CRC s'engage à s'assurer que ses sociétés de gestion déléguées soient signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI). L'initiative PRI fédère un réseau international de signataires dont le but est de promouvoir et appliquer six Principes pour l'investissement responsable :

- Prendre en compte les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements.
- Etre des investisseurs actifs et prendre en compte les questions ESG dans les politiques et pratiques d'actionnaires.
- Agir au mieux des intérêts à long terme des bénéficiaires.
- Favoriser l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
- Travailler ensemble pour accroître l'efficacité dans l'application des Principes.
- Rendre compte individuellement des activités et des progrès dans l'application des Principes.

Ces six Principes ont été conçus par des investisseurs et sont parrainés par l'ONU.

De plus le Groupe CRC incite ses sociétés de gestion déléguées à respecter les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et d'aligner, tant que faire se peut, leurs investissements avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) tel que définis par les Etats membres des Nations Unies (Agenda 2030)

Le Groupe CRC a également mis en place une politique d'engagement actionnarial. Si la gestion des valeurs mobilières est entièrement déléguée, le Groupe exige des sociétés de gestion déléguées un dialogue régulier avec les sociétés et émetteurs sur les thématiques ESG, par une implication forte auprès des directions générales ou des directions financières, et une politique intense en matière de droits de vote.

En outre, le Groupe CRC étudiera, courant 2020, les modalités d'adhésion au Forum pour l'Investissement Responsable (FIR). Cette initiative française pourrait s'avérer en adéquation avec l'environnement et les contraintes du Groupe.

► Nous contacter

 0262 900 100*

*prix d'un appel local www.groupecrc.com

Caisses Réunionnaises Complémentaires (Groupe CRC) – Association déclarée loi 1901 – SIRET 417 656 717 00028
2 bis ruelle Pavée – BP 31071 – 97482 Saint-Denis Cedex. Fax : 0262 908 000

CRR Agirc-Arrco – Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité Sociale – Membre de la fédération Agirc-Arrco – SIRET 314 648 791 00023

CRP – Institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité Sociale – SIRET 397 895 202 00026

Groupe CRC Courtage – SAS au capital de 550 000€ - SIRET : 800 558 835 00016 – RCS Saint-Denis de la Réunion - N° Orias : 14 003 364

Pour toute demande, merci de bien vouloir vous adresser à : satisfaction.clients@groupecrc.com



3.1 Valeurs et principes : Axe « Environnement »

Dans un contexte marqué par la lutte contre le réchauffement climatique et, plus globalement le respect des ressources naturelles, les valeurs du Groupe CRC sur l'axe « Environnement » sont les suivantes :

- Préservation de l'environnement et aménagement durable des territoires ;
- Assumer ses responsabilités en matière d'environnement ;
- Prise en compte de l'environnement et de la lutte contre le réchauffement climatique dans la stratégie de l'entreprise.

Ces valeurs sont déclinées dans les principes suivants :

- Lutte contre le changement climatique, maîtrise des émissions de gaz à effet de serre et adaptation à ses effets ;
- Limitation de la perte de biodiversité et de la déforestation ;
- Encouragement de la mise au point et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement ;
- Politique de réduction du volume et de la toxicité des déchets rejetés et maîtrise de la consommation d'eau ;
- Développement de l'éco efficacité des processus de fabrication comme des produits eux-mêmes, efforts mis en œuvre pour favoriser et développer des technologies respectueuses de l'environnement et le recours aux énergies renouvelables ;
- Développement et mise en œuvre de normes de haute qualité environnementale et énergétique pour le patrimoine bâti de l'entreprise ;
- Développement de la transparence sur les impacts sanitaires des processus de fabrication et des produits tant sur les salariés, les populations locales que les clients ;
- Encouragement de la mobilité durable ;
- Développement des « emplois verts ».

3.2 Valeurs et principes : Axe « Responsabilité Sociale »

Qu'elle concerne les consommateurs ou les salariés, la question sociale est essentielle pour le Groupe CRC. Les valeurs liées à ce pilier sont les suivantes :

- Encouragement du progrès social et de la démocratie sociale ;
- Respect des droits et devoirs de l'homme et des réglementations nationales et internationales ;
- Respect des normes de travail ...

► Nous contacter

 **0262 900 100***

*prix d'un appel local www.groupecrc.com

Caisses Réunionnaises Complémentaires (Groupe CRC) – Association déclarée loi 1901 – SIRET 417 656 717 00028
2 bis rue Pavée – BP 31071 – 97482 Saint-Denis Cedex. Fax : 0262 908 000

CRR Agirc-Arrco – Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité Sociale – Membre de la fédération Agirc-Arrco – SIRET 314 648 791 00023

CRP – Institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité Sociale – SIRET 397 895 202 00026

Groupe CRC Courtage – SAS au capital de 550 000€ - SIRET : 800 558 835 00016 – RCS Saint-Denis de la Réunion - N° Orias : 14 003 364

Pour toute demande, merci de bien vouloir vous adresser à : satisfaction.clients@groupecrc.com



Le Groupe CRC veille à ce que ses investissements respectent les principes suivants :

- Promotion de la diversité sociale et intergénérationnelle ;
- Elimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire ;
- Elimination de la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession ;
- Non-discrimination en particulier vis-à-vis des femmes et des seniors ;
- Définition et conduite d'une politique de gestion de long terme des ressources humaines visant notamment, à travers la négociation et la concertation avec les partenaires sociaux, à favoriser l'emploi et l'implication durable des salariés dans la vie de l'entreprise :
 - *Formation des salariés tout au long de leur vie professionnelle ;*
 - *Outils visant à accompagner les mutations économiques ;*
 - *Mécanismes d'intéressement financier aux résultats de l'entreprise ;*
- Mise en place de dispositifs permettant d'améliorer de manière constante la qualité des conditions générales de travail, en particulier celles relatives à l'hygiène, à la santé physique comme mentale et à la sécurité ;
- Liberté d'opinion et d'expression et notamment le droit syndical ;
- Abolition effective du travail des enfants ;
- Respect des dispositions des conventions internationales relatives aux armes chimiques et bactériologiques ainsi qu'aux mines antipersonnel ;
- Répartition équitable et soutenable de la valeur ajoutée ;
- Commercialisation de produits ou de services ayant un impact social positif ;
- Financement de l'économie locale et nationale.

3.3 Valeurs et principes : Axe « Gouvernance »

L'axe « Gouvernance » se décline en quatre valeurs :

- Gouvernance transparente ;
- Promotion des règles de bonne gouvernance des entreprises ;
- Respect de l'éthique et de la déontologie professionnelle ;
- Lutte contre la contrefaçon et la corruption.

Les principes afférents sont les suivants :

- Lutte contre la corruption (y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin) et le blanchiment, l'éthique des affaires ;
- Transparence sur l'activité, la situation financière et extra-financière, ainsi que sur les participations détenues ;
- Transparence et la responsabilité en matière fiscale ;

► Nous contacter

 **0262 900 100***

*prix d'un appel local www.groupecrc.com

Caisses Réunionnaises Complémentaires (Groupe CRC) – Association déclarée loi 1901 – SIRET 417 656 717 00028
2 bis ruelle Pavée – BP 31071 – 97482 Saint-Denis Cedex. Fax. : 0262 908 000

CRR Agirc-Arrco – Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité Sociale – Membre de la fédération Agirc-Arrco – SIRET 314 648 791 00023

CRP – Institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité Sociale – SIRET 397 895 202 00026

Groupe CRC Courtage – SAS au capital de 550 000€ - SIRET : 800 558 835 00016 – RCS Saint-Denis de la Réunion - N° Orias : 14 003 364

Pour toute demande, merci de bien vouloir vous adresser à : satisfaction.clients@groupecrc.com



- Absence de comportements ayant pour effet d'entraver le bon fonctionnement du marché, d'activités et de pratiques anti-concurrentielles ;
- Responsabilité et gestion des risques ;
- Existence de mécanismes de contrôle interne et de prévention des conflits d'intérêt et respect des différentes instances de contrôle ;
- Indépendance et compétence des administrateurs ;
- Transparence et niveau de rémunération des dirigeants ;
- Responsabilité nationale de l'entreprise.

En outre, le Groupe CRC porte une attention particulière aux investissements en dettes d'Etat réalisés par ses gérants délégués et notamment s'assure que ces derniers respectent dans leurs globalités les principes clés établis par la Fédération Agirc-Arrco.

Ces principes visent à privilégier les Etats qui :

=> favorisent le progrès social

La dimension sociale d'un état est appréciée plus spécialement sur les aspects suivants :

- l'éducation,
- la santé.

=> mettent en œuvre des politiques de préservation de l'environnement

Le régime est particulièrement sensible aux aspects environnementaux suivants :

- la préservation des ressources naturelles,
- la lutte contre le réchauffement climatique,
- la protection de la biodiversité.

=> disposent d'une gouvernance exemplaire

L'attention du régime porte plus particulièrement sur les actions mises en œuvre par les États

En matière de :

- lutte contre la corruption,
- liberté d'expression,
- solidarité entre les pays.

=> ont ratifié les conventions et traités internationaux (notamment sur les armes interdites)

► Nous contacter

 **0262 900 100***

*prix d'un appel local www.groupecrc.com

Caisses Réunionnaises Complémentaires (Groupe CRC) – Association déclarée loi 1901 – SIRET 417 656 717 00028
2 bis rue Pavée – BP 31071 – 97482 Saint-Denis Cedex. Fax. : 0262 908 000

CRR Agirc-Arrco – Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité Sociale – Membre de la fédération Agirc-Arrco – SIRET 314 648 791 00023

CRP – Institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité Sociale – SIRET 397 895 202 00026

Groupe CRC Courtage – SAS au capital de 550 000€ - SIRET : 800 558 835 00016 – RCS Saint-Denis de la Réunion - N° Orias : 14 003 364

Pour toute demande, merci de bien vouloir vous adresser à : satisfaction.clients@groupecrc.com



4) Mise en œuvre

La mise en œuvre de la Politique ESG concerne les modalités opérationnelles, le périmètre d'implémentation et la gouvernance.

4.1 Modalités opérationnelles

Afin de mettre en œuvre sa Politique ESG, le Groupe CRC a décliné en critères les valeurs et les principes définis et cela pour chacun des piliers « Environnemental », « Question sociale » et « Gouvernance » ([Annexe 1 : Critères retenus par le Groupe CRC](#)).

Ces critères seront, dans un premier temps, quantifiés et transmis aux sociétés de gestion du Groupe afin que la gestion mise en œuvre soit conforme à la politique ESG du Groupe et aux normes ainsi définies. Un reporting spécifique ESG a également été mis en place.

Ces critères pourraient, dans un second temps, être utilisés afin de filtrer l'univers d'investissement éligible et identifier les valeurs non conformes. Une analyse des valeurs de l'univers d'investissement pourra ainsi être menée à l'aune des critères du Groupe, afin d'établir une liste de valeurs éligibles, ainsi qu'une liste de valeurs non éligibles. Ce travail pourra permettre, le cas échéant, de construire un indice « éthique »¹ à partir duquel les sociétés de gestion mandatées pourront sélectionner les valeurs à inclure dans le portefeuille du Groupe CRC. Cet indice de référence pourra également servir de base de comparaison afin de mesurer les performances des sociétés de gestion mandatées par le Groupe.

Par ailleurs, au travers de sa mission consistant à assurer le financement des actions de prévention, de retraite complémentaire, de prévoyance, de complémentaire santé, le Groupe CRC entend associer performance financière et performance sociale : la mise en place de ces critères pourra se faire progressivement, afin de ne pas contrarier, le cas échéant, la performance financière.

Enfin, le Groupe CRC entend accompagner et faire monter en expertise les sociétés de gestion qu'il mandate dans la mise en œuvre de sa politique ESG.

4.2 Périmètre

La Politique ESG du Groupe CRC sera adoptée sur l'ensemble des actifs mobiliers et immobiliers du Groupe d'ici la fin de l'année 2019.

Par ailleurs, dans le cadre de la mesure de l'empreinte carbone des portefeuilles du Groupe, l'intensité carbone des portefeuilles est calculée sur les scopes 1 et 2, les méthodologies de calcul du scope 3 ne faisant pas, à ce jour, l'objet d'une méthodologie commune ou constante.

Définition des émissions carbone :

¹ L'impact de critères propres sur la gestion d'un portefeuille d'actifs a été réalisé lors d'un projet de recherche mené par la chaire de recherche Insti7 – Institut Louis bachelier.

- *Scope 1 : émissions directes.*
- *Scope 2 : émissions indirectes liées aux consommations énergétiques.*
- *Scope 3 : autres émissions indirectes.*

Le Groupe suivra dans le temps l'évolution de l'intensité carbone de ses portefeuilles avec une méthodologie de calcul stable sur les scopes 1 et 2. Cette évolution, plus pertinente que la valeur absolue des émissions, permettra d'analyser la dynamique de l'impact carbone des portefeuilles et de faire évoluer le cas échéant la politique carbone du Groupe.

Enfin, le Groupe a décidé, fin 2018, d'intégrer, au sein du fonds Bourbon MultiFacteurs, fonds dédié à la CRR, un filtre carbone pour la poche actions afin de tenir compte des risques spécifiques liés aux enjeux environnementaux et de gouvernance, et favoriser une moindre empreinte carbone. Des mesures d'impact seront menées dès l'année 2019.

4.3 Gouvernance

Les Conseils d'administration

Les Conseils d'administration valident les orientations de la politique ESG proposées par les commissions financières. Ils peuvent aussi infléchir les orientations soumises. Ils s'assurent tous les ans de la bonne application de la Politique ESG grâce aux rapports préparés par les Commissions financières à leur attention.

Les Commissions financières

Les Commissions financières proposent aux Conseils d'Administration les orientations de la politique ESG du Groupe CRC : en particulier l'évolution des valeurs, des principes et des critères retenus, et des normes définies. Elles sont ainsi en charge de proposer les évolutions en matière de politique ESG ainsi qu'en matière de politique de droit de vote du Groupe CRC. Elles s'assurent en outre de la bonne mise en œuvre des orientations validées par les instances du Groupe et des moyens nécessaires à la constitution de l'indice éthique

Les Commissions financières veillent par ailleurs à la bonne application de la politique ESG du Groupe par les sociétés de gestion d'actifs mandatées, qu'il s'agisse des règles de sélection des titres ou de la politique de vote lors des assemblées générales d'actionnaires. Elles comparent notamment les performances des gérants à celle des indices de référence éthiques et rendent compte aux Conseils d'Administration. Au moment du renouvellement des mandats de gestion, les Commissions financières sélectionnent les sociétés de gestion notamment en fonction de leurs expertises sur les sujets ESG et de leurs capacités à mettre en œuvre la Politique ESG du Groupe CRC. Les Commissions financières peuvent faire appel à des conseils indépendants pour les aider dans leurs missions.

► Nous contacter

 **0262 900 100***

*prix d'un appel local www.groupecrc.com

Caisses Réunionnaises Complémentaires (Groupe CRC) – Association déclarée loi 1901 – SIRET 417 656 717 00028
2 bis ruelle Pavée – BP 31071 – 97482 Saint-Denis Cedex. Fax : 0262 908 000

CRR Agirc-Arrco – Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité Sociale – Membre de la fédération Agirc-Arrco – SIRET 314 648 791 00023

CRP – Institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité Sociale – SIRET 397 895 202 00026

Groupe CRC Courtage – SAS au capital de 550 000€ - SIRET : 800 558 835 00016 – RCS Saint-Denis de la Réunion - N° Orias : 14 003 364

Pour toute demande, merci de bien vouloir vous adresser à : satisfaction.clients@groupecrc.com



Les sociétés de gestion mandatées

Les sociétés de gestions sont mandatées pour offrir une performance financière et « ESG », dans le cadre des limites et budgets de risques formellement imposés. A ce titre, elles s'engagent à appliquer la charte ESG, préparée par le Groupe CRC, aux classes d'actifs et aux univers correspondant à leurs mandats et à mettre en œuvre, le cas échéant, la politique en matière de droits de vote du Groupe CRC. Elles rendent compte de la mise en œuvre de leur gestion et de l'application de la présente politique par un reporting, au moins annuel, aux Commissions financières.

► Nous contacter

 **0262 900 100***

*prix d'un appel local www.groupecrc.com

Caisses Réunionnaises Complémentaires (Groupe CRC) – Association déclarée loi 1901 – SIRET 417 656 717 00028
2 bis ruelle Pavée – BP 31071 – 97482 Saint-Denis Cedex. Fax : 0262 908 000

CRR Agirc-Arrco – Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité Sociale – Membre de la fédération Agirc-Arrco – SIRET 314 648 791 00023

CRP – Institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité Sociale – SIRET 397 895 202 00026

Groupe CRC Courtage – SAS au capital de 550 000€ - SIRET : 800 558 835 00016 – RCS Saint-Denis de la Réunion - N° Orias : 14 003 364

Pour toute demande, merci de bien vouloir vous adresser à : satisfaction.clients@groupecrc.com



Annexe 1 : Critères retenus par le Groupe CRC

Environnement

<ul style="list-style-type: none"> • Emissions CO2 totales • Emissions COV • Consommation d'énergie totale • Energies renouvelables utilisées • Utilisation d'eau totale • Eau/Unité de Production (en litres) • Total déchets • Déchets envoyés à la décharge • Emission carbone • Empreinte carbone • Financement de la transition énergétique • Vulnérabilité au changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> • Biodiversité et environnement • Approvisionnement de matière première • Consommation d'eau • Emissions toxiques • Gaspillage de matériel d'emballage • Gaspillage de matériel électronique • Implication dans les technologies "vertes" • Implication dans le bâtiment "vert" • Implication dans l'énergie "verte"
---	--

Question sociale

<ul style="list-style-type: none"> • % Rotation du personnel • % Personnel syndiqué • % Femmes dans l'entreprise • % Femmes en poste de direction • % Personnes handicapées salariées • Accidents du travail • Taux d'heures non travaillées • Mortalité – Employés • Mortalité - Sous-traitants • Dépenses en faveur de la communauté • Coûts de formation des salariés • Total des heures investies par société • Management du travail • Développement du capital humain 	<ul style="list-style-type: none"> • Standards de la chaîne d'approvisionnement • Qualité et sécurité des produits • Sécurité chimique • Sécurité des données • Responsabilité financière en matière d'investissement • Sensibilité au risque sanitaire • Accès à une mutuelle de santé • Accès aux moyens de communications • Accès à des plans de financement • Propositions sur le thème de la santé et de la nutrition
---	--

Gouvernance

► Nous contacter

 **0262 900 100***

*prix d'un appel local www.groupecrc.com

Caisses Réunionnaises Complémentaires (Groupe CRC) – Association déclarée loi 1901 – SIRET 417 656 717 00028
2 bis rue Pavée – BP 31071 – 97482 Saint-Denis Cedex. Fax : 0262 908 000

CRR Agirc-Arrco – Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité Sociale – Membre de la fédération Agirc-Arrco – SIRET 314 648 791 00023

CRP – Institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité Sociale – SIRET 397 895 202 00026

Groupe CRC Courtage – SAS au capital de 550 000€ - SIRET : 800 558 835 00016 – RCS Saint-Denis de la Réunion - N° Orias : 14 003 364

Pour toute demande, merci de bien vouloir vous adresser à : satisfaction.clients@groupecrc.com



<ul style="list-style-type: none"> • Taille du Conseil d'Administration • % cadres non dirigeants au Conseil d'Administration • % de femmes au Conseil d'Administration • % de directeurs indépendants • % d'administrateurs indépendants au sein du comité d'audit • % d'administrateurs indépendants au sein du comité de rémunération • % d'administrateurs indépendants au sein du comité de nomination • Taux de participation aux Conseils d'Administration • Taux de participation aux réunions du comité d'audit • Taux de participation aux réunions du comité de nomination • Sécurité des produits financiers • Responsabilité financière en matière d'investissement • Transparence du système de taxes 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de la paie, rémunérations • Comptabilité • Ethique des affaires • Pratiques monopolistiques (contre la concurrence) • Corruption et instabilité
--	---

► Nous contacter

 **0262 900 100***

*prix d'un appel local www.groupecrc.com

Caisses Réunionnaises Complémentaires (Groupe CRC) – Association déclarée loi 1901 – SIRET 417 656 717 00028
2 bis ruelle Pavée – BP 31071 – 97482 Saint-Denis Cedex. Fax : 0262 908 000

CRR Agirc-Arrco – Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité Sociale – Membre de la fédération Agirc-Arrco – SIRET 314 648 791 00023

CRP – Institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité Sociale – SIRET 397 895 202 00026

Groupe CRC Courtage – SAS au capital de 550 000€ - SIRET : 800 558 835 00016 – RCS Saint-Denis de la Réunion - N° Orias : 14 003 364

Pour toute demande, merci de bien vouloir vous adresser à : satisfaction.clients@groupecrc.com

